

SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe

Conférence suisse des institutions d'action sociale

Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale

Conferenza svizra da l'agid sozial

Moins d'aide sociale n'est pas assez

**Une étude le montre: les réductions mettent en danger
la couverture du minimum vital**

Conférence de presse, 8 janvier 2019, Berne

Dr iur. Felix Wolffers, Co-président

Therese Frösch, Co-présidente

Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat Valais

Markus Kaufmann, Secrétaire général

Heidi Stutz, Bureau BASS

Mandat de l'aide sociale

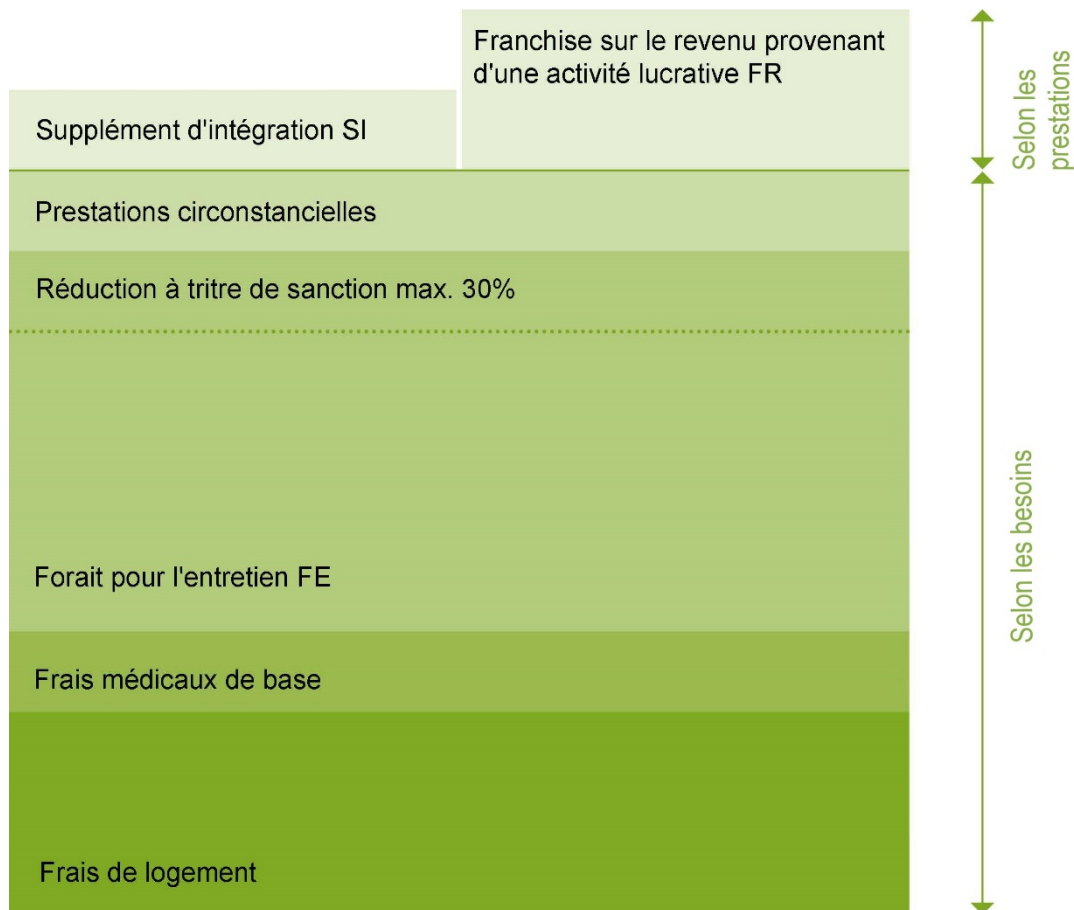
L'aide sociale

- couvre le minimum vital des personnes dans le besoin
- encourage l'autonomie économique et personnelle
- assure l'intégration sociale et professionnelle

L'aide sociale est un pilier de l'Etat social suisse.

Elle est une assurance populaire pour tous les risques qui ne sont pas couverts par les assurances sociales.

Quels sont les éléments du minimum vital?



Forfait pour l'entretien:

Le forfait couvre de nombreux postes de dépense :
nourriture, vêtements, ménage, transports, loisirs etc.

Taille du ménage	Echelle d'équivalence	Forfait ménage/mois en francs à partir de 2017	Forfait pers./mois en francs à partir de 2017
1 personne	1.00	986.-	986.-
2 personnes	1.53	1'509.-	755.-
3 personnes	1.86	1'834.-	611.-
4 personnes	2.14	2'110.-	528.-
5 personnes	2.42	2'386.-	477.-
par personne supplémentaire		+ 200.-	

Déclencheurs de l'étude BASS

- Le montant du forfait pour l'entretien est remis en cause
- Que faut-il pour une existence conforme à la dignité humaine?
- Est-il encore possible de défendre des réductions du forfait pour l'entretien?
- Quels sont les effets des réductions?
- A ce jour, des études scientifiques à ce sujet ne sont pas encore disponibles.

Conférence de presse du 8 janvier 2019

Calcul et évaluation du forfait pour l'entretien dans les normes CSIAS

Heidi Stutz, Peter Stettler, Philipp Dubach
en collaboration avec le Prof. Michael Gerfin (Université de Berne)

Le mandat

- **1. Explication des modèles de calcul possibles** (analyse bibliographique)
- **2. Illustration du forfait pour l'entretien CSIAS:** Que contient-il? Quels autres frais sont potentiellement couverts par l'aide sociale? Lesquels ne le sont pas du tout?
- **3. Validation axée sur les besoins:** Comparaison avec d'autres montants utilisés en CH (PC, minimum selon les poursuites, conseil en matière de budget et de dettes), 15 entretiens avec des expert-e-s du terrain
- **4. Intégration du forfait pour l'entretien dans le débat scientifique:** Documentation et appréciation des modèles et méthodes de calcul utilisés

Comparaison internationale

Fondamentalement, on peut distinguer deux approches pour fixer les budgets:

■ **Approche axée sur les dépenses** (utilisée en CH):

- budget établi statistiquement sur la base d'enquêtes sur le budget des ménages
- s'appuie sur le comportement réel d'un groupe témoin en matière de dépenses
- un panier-type analysé est défini
- un groupe témoin est défini (CH: les 10% des revenus les plus bas; les ménages disposant d'un certain revenu provenant d'une activité lucrative)

Avantages: peu normatif, reproductible et stable sur la durée, prise en compte automatique d'un changement de comportement en matière de dépenses

■ **Démarches normatives:** axées sur les besoins, inégalement détaillées, procédures méthodologiques différentes.

Inconvénient: les résultats présentent de grands écarts, peu reproductibles

Vérification de la démarche détaillée lors du calcul

- **Optimisations méthodologiques** dans la gestion de difficultés de la source de données
- **Composition du panier-type CSIAS**: différence entre les 10% de ménages aux revenus les plus bas et la moyenne globale est faible: env. 350 CHF plus bas; problème pour les frais de transport
- **Echelles d'équivalence**: pas plus généreuses que les échelles comparables
- **Groupe témoin**: défini de manière restrictive
- **Mise à jour** réalisée: valeurs très proches des anciennes, mais significativement plus élevées que le forfait CSIAS actuel
- ➔ **Le montant du forfait pour l'entretien est plutôt trop bas que trop élevé.**

Répartition du forfait pour l'entretien selon EBM pour un ménage d'une seule personne*

Compris:	986
- Nourriture, boissons et tabac	355
- Vêtements et chaussures	85
- Energie (sans charges locatives)	46
- Entretien courant du ménage et soins personnels	79
- Santé (p. ex. médicaments achetés sans ordonnance)	18
- Transports y compris abonnement demi-tarif (transports publics locaux, entretien vélo/véломoteur)	55
- Communications à distance, internet, TV	173
- Loisirs, sport, divertissement, formation	146
- Autres (p. ex. petits cadeaux)	29

*réduits proportionnellement au niveau CSIAS

Comparaison avec les expériences pratiques des centres de conseil en matière de budget

Nourriture, boissons	Confirmé ou estimé plutôt trop bas
Vêtements et chaussures	Concorde bien, petites économies évt. possibles en présence d'une bonne offre en boutiques de deuxième main et de soldes
Energie	Sous-estimé par Budget-conseils.ch
Entretien courant du ménage & soins personnels (y compris soins de santé, sans CM)	Problèmes de délimitation, CSIAS un peu plus élevé, notamment du fait que le budget minimal de Budget-conseil.ch exclut les acquisitions inévitables à moyen terme
Transports	Nettement sous-estimé dans le forfait pour l'entretien CSIAS
Communications à distance, internet, TV	CSIAS un peu plus élevé, notamment du fait que le budget minimal de Budget-conseil.ch exclut les acquisitions inévitables à moyen terme
Loisirs, sport, divertissement, formation	Pas trop élevé comparé au montant que les centres de conseil en matière de budgets et de dettes considèrent comme un minimum
Autres (p. ex. petits cadeaux)	Délimitation quelque peu différente (CSIAS y compris frais bancaires), sinon quasiment identique

➔ **Forfait pour l'entretien CSIAS plus bas que PC et minimum selon les poursuites, correspond au minimum du conseil en matière de budget**

Les frais fixes aggravent les effets des réductions

Le forfait pour l'entretien couvre déjà beaucoup de frais:

■ **Frais fixes à court terme qui ne peuvent être adaptés immédiatement**

- primes des assurances complémentaires de la caisse-maladie
- primes d'une assurance-vie
- contributions d'entretien en vertu du droit de la famille
- loyers supérieurs à la limite de loyer

■ **Frais fixes dans le forfait pour l'entretien**

- internet/téléphone/abo TV, abo demi-tarif, frais bancaires, Billag.
- en cas de réductions linéaires, les économies réalisées dans les postes variables doivent être d'autant plus importantes
- dans ces conditions, une aide sociale trop basse entraîne inévitablement l'endettement (piège de pauvreté)

Merci pour votre attention!

Conclusions (1)

- Le calcul du forfait pour l'entretien CSIAS se base sur des critères scientifiques.
- Le forfait pour l'entretien est trop bas dès aujourd'hui.
- Le forfait pour l'entretien actuellement en vigueur ne suffit que de justesse à couvrir une existence dans la dignité.
- Pour une personne seule, il est d'ores et déjà inférieur de 60% au minimum vital des PC.
- Les demandes de réductions dans différents cantons ne s'appuient pas sur des bases factuelles et elles sont dès lors arbitraires.

Conclusions (2)

Le forfait pour l'entretien ne doit pas être réduit ultérieurement, puisque:

- de nombreux frais ne sont pas influençables
- des réductions du forfait pour l'entretien ont des effets disproportionnés au niveau des biens de première nécessité (alimentation, vêtements).

Que signifient les réductions concrètement?

Exemple d'une famille de quatre personnes: montant destiné à la nourriture, aux boissons et au tabac:

- Réduction de 8%: < 7 francs par personne et par jour
- Réduction de 30%: < 5 francs par personne et par jour

Conclusions (3)

- Les réductions engendrent la misère, l'exclusion sociale et des problèmes de santé
- Les cantons ont l'obligation de garantir les droits fondamentaux, ils doivent assurer une existence dans la dignité
- Les réductions drastiques et factuellement infondées sont dès lors inadmissibles également sous l'angle du droit.
- Des réductions dans certains cantons risquent de déclencher une compétition pour les montants les plus bas

Conclusions (4)

- Une telle évolution est irresponsable et indigne de la Suisse
- Les premières victimes des réductions sont les enfants qui représentent plus de 30% des bénéficiaires de l'aide sociale.
- Aucun autre système de protection sociale n'est aussi peu coûteux que l'aide sociale.
- La Constitution dit: «La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.»

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

L'harmonisation dans l'aide sociale

Une préoccupation essentielle des
cantons

Un pilier majeur de la sécurité sociale en Suisse

- Personne n'est à l'abri du risque de pauvreté.
- L'aide sociale assure la stabilité de la société et protège la paix sociale.
- Les enfants et les adolescents sont particulièrement touchés – la couverture de leur minimum vital est un investissement dans l'avenir.
- L'aide sociale est une aide à s'aider soi-même.

Le système actuel a fait ses preuves

- Bonne répartition des tâches: la CSIAS élabore les bases professionnelles, la CDAS en tant qu'instance politique approuve les normes.
- Le calcul du forfait pour l'entretien sur la base des données OFS est une méthode reconnue.
- Les adaptations sont faites en concertation avec les oeuvres sociales que sont l'AVS et l'AI selon les décisions du Conseil fédéral.

Les normes sont régulièrement réexaminées et développées

- Introduction du forfait pour l'entretien (1997)
- Introduction du principe «Encourager et exiger» - focalisation accrue sur l'insertion professionnelle (2005)
- Développement des systèmes incitatifs des suppléments et des sanctions (2015/16)

L'harmonisation est importante pour les cantons

- Les lois cantonales d'aide sociale sont axées sur les normes CSIAS.
- C'est également au niveau du forfait pour l'entretien que la quasi-totalité des cantons suit les normes CSIAS, les écarts sont minimes.
- L'harmonisation empêche le transfert de problèmes sociaux d'un canton vers l'autre.

Conclusion de l'étude présente

- L'actuel forfait pour l'entretien est calculé juste.
- Des réductions ont des conséquences négatives et peuvent entraîner des coûts plus élevés à long terme.
- L'élaboration de normes communes pour l'aide sociale reste une préoccupation politique importante des cantons.

Interventions cantonales visant à abandonner les normes CSIAS

- Une discussion basée sur les faits est nécessaire → l'étude fournit une base importante à cet égard
- Mettre en évidence les conséquences d'un changement du système (p. ex. pour les enfants et leurs parents)
- Discussion politique / défis dans le canton du Valais.